



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS

1550 route de la Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS

04.76.65.48.83

mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

Date de convocation :

02/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 09 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en session ordinaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Absent(e) : 3

Pouvoir : 0

Votants : 8

Membres présents : Mesdames et Messieurs **Joël MABILY, Sandrine GUILLOT, Grégory LABARTINO, Morgane MEARY, Franck MOUNIER-PIRON, Gilles RAMEL, Nadège REY, Éric URSINI,**

Membre absent(e) excusé(e) : Mesdames **Martine GOLLIN, Lucie ROJAT, et Monsieur Jean-Claude ROJAT,**

Pouvoirs :

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Morgane MEARY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 09 février 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 09 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe LABERT de la Société LUMENSOL

Une demande de devis a été faite auprès de la Société LUMENSOL dans le cadre du projet de la Municipalité d'équiper les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Jean-Christophe LABERT est venu présenter la Société LUMENSOL située à RIVES, spécialisée dans les énergies renouvelables et expliquer au Conseil Municipal son étude réalisée sur le projet.

N° délibération : 2023-05 D.R.C. : 7.1.3

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Thierry CALABRIN, Receveur : Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

N° délibération : 2023-06 D.R.C. : 7.1.2

Objet : Approbation du compte administratif 2022- budget principal –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2022

Sous la présidence de Madame Morgane MEARY 2eme Adjointe, Monsieur Joël MABILY, le Maire, s'étant retiré de la salle, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, **à l'unanimité des membres présents**,

- **DE DONNER** acte à Monsieur Joël MABILY, Maire, de la présentation faite du Compte Administratif 2022, lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES	164 099.99 €
RECETTES	273 935.22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	109 835.23 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	125 248.01 €
RESULTAT DE CLOTURE	235 083.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES	147 856.60 €
RECETTES	303 200.48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	155 343.88 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	57 233.53 €
RESULTAT DE CLOTURE	212 577.41 €
RESTE À REALISER DEPENSES	0 €
CUMUL DE L'EXERCICE	212 577.41 €
RESULTAT GLOBAL	447 660.65 €

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le compte administratif 2022

Fin de la séance à 22h11

Fait à St Michel de St Geoirs, le 13 mars
2023

Le Maire
Joël MABILY

